

Délibération 5.04

RD 925 - Canton de Dieppe 2 - Commune de Petit-Caux - Optimisation du fonctionnement du carrefour d'accès au Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Penly - Dossier de prise en considération

Intervention de Laurent JACQUES

Pour qui emprunte régulièrement les ronds-points dont nous sommes si friands en France, et particulièrement en Seine-Maritime, il est évident que ce carrefour est problématique.

En effet, son implantation et sa forme de cacahuète font que, inévitablement, les automobilistes venant des villes sœurs seront pénalisés et contraints à une très longue attente aux heures de pointe.

Si cet aménagement était implanté en un point quelconque du territoire, cela ne me choquerait pas. Mais il s'agit d'un site stratégique. On parle de 7.600 salariés, mais au fil du temps, on se rend bien compte que les besoins en personnel vont évoluer. Je ne serais pas étonné que la barre des 10.000 employés soit franchie au moment de la construction. Aux heures de pointe, c'est un flot ininterrompu de véhicules qui se présenteront.

Les plus nombreux arriveront de la voie venant de Dieppe et les automobilistes venus des villes sœurs seront incapables de franchir un tel cortège. Ceux qui voudront se rendre à la centrale vont « sécher » un bon moment. Et je ne parle même pas de ceux qui, de longue date parfois, font la route en direction de Dieppe chaque matin, guettant fébrilement le moment où ils pourront enfin appuyer sur l'accélérateur ; risquant le carambolage chaque jour.

Il n'est pas question d'opposer nos deux territoires. Si tel est le but, c'est peine perdue, chacun s'en doute.

Nous travaillons main dans la main pour faire aboutir ce projet de grand chantier. Son acceptabilité est acquise dans nos rangs. Elle l'est aussi parmi la population, mais elle ne doit pas être entachée par la colère légitime que ressentiraient les usagers de la route empêtrés dans les bouchons au quotidien. Il est inenvisageable de prendre une partie d'entre eux en otage chaque jour, de les reléguer au rang de citoyens de seconde zone.

Ils vont déjà bien voir, et logiquement s'interroger, sur le doublement de la voie sur le tronçon allant de Dieppe à Penly, alors que le secteur allant de Penly au Tréport restera le parent pauvre de la voirie départementale.

Il existe d'autres solutions pour ce carrefour, peut-être plus coûteuses, mais bien moins que les rafistolages et les ajustements qui devront inévitablement intervenir très vite.

Il me semble que la fiscalité générée par ce projet, notamment le versement de la taxe d'aménagement au Département, ne permet pas à ce dernier de se lancer dans une réalisation qui ne serait pas à la hauteur. Le Département de Seine-Maritime ne doit pas être le caillou dans la chaussure de ce projet.

En tout état de cause, un tel projet ne peut être envisagé uniquement par le Département et EDF. Les collectivités locales doivent être associées à la concertation avant toute validation. Elles ont l'expérience du terrain, des idées et sont à même de soulever d'autres problématiques directement liées à la circulation.

En effet, si ce carrefour sera sans doute le plus complexe à gérer, il ne faudra pas oublier la problématique de la traversée de Saint-Martin-en-Campagne, avec le rond-point qui jouxte le petit centre commercial, ou encore les autres points d'intersection sur la RD 925, à traiter de manière sécurisée et fluide.

Je vous demande donc l'organisation d'une véritable réunion avec EDF bien sûr, mais aussi avec les élus locaux des deux cantons concernés et les Communautés de Communes, avec vous, Messieurs les Président et vice-président en charge des infrastructures, afin de mieux prendre en considération les habitants qui doivent emprunter la RD 925 et passer par Penly.

Nous devons, dès à présent, acter le principe de cette réunion de concertation pour revoir cette copie à laquelle j'attribuerais pour le moment le commentaire suivant : « Peut mieux faire. Doit se mettre au travail sans tarder ».